

Conseils pour accompagner les stagiaires BAFA au cours du stage pratique.

Cette fiche conseils s'adresse avant tout aux directrices et directeurs des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) en lien avec les organisateurs de ces accueils.

Elle a été souhaitée par les membres du jury BAFA, à partir du constat sur les appréciations portées sur les certificats des stages pratiques qui, dans la plupart des cas, n'apportent pas ou peu d'enseignements sur les compétences acquises par les stagiaires au cours de cette deuxième partie de leur parcours de formation.

Cette fiche se veut aussi une aide pour les équipes de formateurs des stages de base et d'approfondissement et bien entendu pour les stagiaires eux-mêmes.

Références :

Réforme du BAFA du 28 mars 2007 : décret n° 2007-481 du 28 mars 2007 et arrêtés du 22 et 25 juin 2007.

Circulaire 07-104 JS qui apporte quelques précisions sur des principes communs aux deux diplômes de l'animation volontaire que sont le BAFD et le BAFA.

Rappel dans l'article 2 du décret :

La formation a pour objectif de préparer l'animateur à exercer les fonctions suivantes : (sans ordre prioritaire)

1. Assurer la sécurité physique et morale des mineurs.
2. Participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs.
3. Construire une relation de qualité avec les mineurs qu'elle soit individuelle ou collective.
4. Participer à l'accueil, la communication et le développement des relations entre les différents acteurs.
5. Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités.
6. Accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets.

Tout au long de son parcours, le stagiaire est responsabilisé durant la formation par l'instauration d'une démarche d'auto-évaluation (évaluation formatrice) lui permettant, à l'issue de chaque étape, d'**établir un bilan** pour préparer l'étape suivante.

Le stage pratique est bien une étape de la formation et le directeur s'exprime en tant que **formateur** sur cette deuxième session.

Les certificats de stage doivent au final apporter au stagiaire des enseignements pour la suite de sa formation sous la forme de **conseils**.

Ces conseils doivent donc être facilement **compréhensibles par le stagiaire** pour qu'il avance dans la suite de son parcours et donner la possibilité aux formateurs du stage d'approfondissement d'avoir des

<p>Assurer la sécurité physique et morale des mineurs</p>	<p>Comment donner des conseils positifs dans ce domaine sans être négatif ? on pourra plus aisément parler avec le stagiaire de précautions, de vigilance ou d'attention particulière à porter.</p> <p>Des exemples sur lesquels s'appuyer pour observer des avancées : mettre en place des règles de vie / mettre en place des consignes liées à la sécurité / Appliquer soi-même des consignes liées à la réglementation (ex : piscine) et savoir les adapter aux publics accueillis / Savoir prendre en compte la spécificité de chaque âge / adapter ses activités aux rythmes de vie des enfants et des jeunes /</p>
<p>Participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs.</p>	<p>S'intégrer à l'équipe d'animation.</p> <p>Contribuer à l'écriture d'une partie du projet pédagogique en faisant partager ses idées à l'équipe.</p> <p>S'appuyer sur les objectifs du projet pour proposer et conduire ses animations.</p>
<p>Construire une relation de qualité avec les mineurs qu'elle soit individuelle ou collective</p>	<p>Pour ce point, se posent les questions de l'autorité face à un public.</p> <p>Etre à l'écoute / Prendre des décisions justes / Prendre en compte les besoins des enfants et des jeunes / Permettre et favoriser la participation des enfants et des jeunes / savoir trouver sa place dans la relation à l'enfant /</p> <p>Ne pas confondre une relation de qualité avec « du copinage ». La relation éducative nécessite le plus souvent la présence (même parfois discrète) d'une autorité bienveillante.</p>
<p>Participer à l'accueil, la communication et le développement des relations entre les différents acteurs.</p>	<p>Etre en situation de participer activement aux temps d'accueil</p> <p>Accueillir les parents : pouvoir témoigner, rendre compte, montrer l'intérêt ...</p> <p>Prendre une part active aux échanges et travaux avec les prestataires / la municipalité / un établissement / le personnel technique / le gérant d'un camping / contacts avec une piscine / ...</p>
<p>Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités</p>	<p>Participer à la vie collective et quotidienne sur tous les temps qu'ils soient informels, d'accueil, du repas, du coucher, de la sieste.</p> <p>Savoir appréhender et animer tous les temps (douches, linge, argent de poche, courrier, rangements en général ...)</p> <p>Se questionner sur les activités conduites : variété des situations, prise en compte des tranches d'âge, des différents temps de la journée,</p>